

ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE AVENUE GEORGE SAND

N° 2021-44PM

Le Maire de la Commune de Saint Geours de Marenne,

- **Vu** les articles L.2211.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** la demande de l'entreprise MAGELEC, en charge des travaux de branchement souterrain BT, avenue George SAND, en agglomération, à Saint Geours de Marenne,
- **Vu** l'avis favorable du Service Gestion Voirie de MACS,
- **Considérant** qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à la circulation sur les voies de ladite commune,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** L'entreprise MAGELEC est autorisée à effectuer les travaux de branchement souterrain BT, avenue George SAND, en agglomération, à Saint Geours de Marenne, du mercredi 07 juillet au lundi 04 octobre 2021 inclus.
- ARTICLE 2 :** Durant les travaux, une restriction de chaussée sera mise en place.
- ARTICLE 3 :** L'entreprise MAGELEC sont chargés d'informer les usagers et de mettre en place la signalétique adaptée.
La fourniture et la mise en place des dispositifs nécessaires à la signalisation, seront assurées par l'entreprise MAGELEC.
- ARTICLE 4 :** Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées sur les lieux par la mise en place de panneaux réglementaires par l'entreprise MAGELEC.
- ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, à :
- Mr le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie de Saint Vincent de Tyrosse,
 - Mr le Responsable de la Police Municipale,
 - MAGELEC, 33 impasse Cutiot, 40140 Azur,

Fait à Saint Geours de Marenne, le 6 juillet 2021

**Le Maire,
M. DIRIBERRY**

